



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 104

---

## **LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA (PROJET DE LOI S-234)**

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE—  
SUITE DU DÉBAT

Discours de

l'honorable Patricia Bovey

Le jeudi 9 mars 2017

## LE SÉNAT

Le jeudi 9 mars 2017

[Traduction]

### LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE—  
SUITE DU DÉBAT

**L'honorable Patricia Bovey :** Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui en tant que marraine du projet de loi S-234, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (artiste officiel du Parlement). Ce projet de loi a été présenté par notre ancien collègue, le sénateur Moore, afin de nommer un artiste officiel du Parlement selon le même esprit et le même raisonnement qui nous amène à nommer un poète officiel.

Vous m'avez déjà entendu qualifier les arts visuels de langage international permettant l'expression non verbale de l'âme et de la substance de l'identité canadienne. L'artiste officiel du Parlement fera ressortir, à l'intention de tous les Canadiens, la perspective publique du Parlement, l'importance de la démocratie canadienne aujourd'hui ainsi que les enjeux et le travail qui occupent les parlementaires. Il saura se faire comprendre de tous, Canadiens de souche ou nouveaux arrivants, immigrés ou réfugiés, peu importe leur langue maternelle.

Comme le sénateur Moore l'a dit à l'étape de la deuxième lecture, nommer un artiste officiel et décerner les prix du gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques sont deux choses passablement différentes. Les lauréats des prix du gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques, au nombre de huit chaque année, reçoivent chacun 25 000 \$. Une exposition annuelle de leurs œuvres est organisée et elle a lieu habituellement au Musée des beaux-arts du Canada. Cette année, elle se tiendra au Musée des beaux-arts de Winnipeg à compter du 7 avril.

En anglais, « laureate », qui vient du moyen anglais, désigne une personne qui a été honorée parce qu'elle s'est distinguée dans un domaine particulier. Le lauréat du poste d'artiste visuel officiel occuperait pour une durée de deux ans ce poste de créateur décroché dans le cadre d'un concours. Le titulaire du poste servirait à la fois d'ambassadeur des arts et de créateur d'œuvres ayant pour thème la Colline du Parlement et les enjeux débattus par les parlementaires. Il y aurait un budget pour le matériel et les cachets. À certains endroits, l'artiste officiel peut aussi tenir des expositions personnelles. J'espère que ce serait aussi le cas ici.

Un grand nombre d'États, dont ceux de New York, du Dakota du Sud et du New Hampshire, ont un artiste officiel. Leigh Hobbs et Chris Riddell sont, respectivement, les artistes officiels de l'Australie et du Royaume-Uni dans la catégorie littérature jeunesse.

Nommé pour deux ans en 2015, M. Riddell a recours au pouvoir des arts visuels dans son rôle. Il affiche tous les jours en ligne des illustrations qu'il a réalisées, affirmant qu'il veut montrer à quel point on peut s'amuser en dessinant. Je peux vous assurer qu'il a contribué à susciter le goût de la lecture chez les jeunes Britanniques, dont mes petits-enfants.

Bien qu'il n'y ait jamais eu d'artiste officiel en arts visuels au Parlement, on en a déjà nommé ailleurs au Canada. L'artiste autochtone Christi Belcourt a remporté en 2014 le prix pour les arts autochtones du Conseil des arts de l'Ontario.

L'an dernier, la Ville de Toronto a remis son premier prix en photographie à Geoffrey James, l'ambassadeur de Toronto pour les arts visuels et photographiques, qui est chargé de promouvoir la photographie et les arts visuels et d'amener les gens à s'y intéresser, d'assister à des activités publiques, de participer à des discussions sur des questions contemporaines et de créer un projet commémoratif unique en son genre. Il a été nommé pour trois ans, et des honoraires de 10 000 \$ par année lui sont versés. Lorsque la nomination a été faite, le maire a déclaré ce qui suit :

La photographie constitue un moyen efficace pour raconter l'histoire de Toronto, pour montrer la diversité, le talent et la beauté qu'on y trouve.

[Français]

Ce serait certainement le cas pour un artiste officiel du Parlement, quel que soit le moyen d'expression utilisé, qu'il s'agisse de la peinture, de la gravure, de la sculpture ou encore du dessin, de la vidéo, du cinéma et de l'installation ou bien de la photographie.

Honorables sénateurs, le projet de loi S-234 modifie la Loi sur le Parlement du Canada afin de créer le poste d'artiste officiel du Parlement. À l'instar du directeur parlementaire du budget, l'artiste officiel serait un agent de la Bibliothèque du Parlement, afin d'assurer son indépendance, comme les autres agents du Parlement.

[Traduction]

Comme on l'indique dans le projet de loi, les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes choisiront l'artiste à partir d'une liste de trois noms dressée par un comité, qui sera présidé par le bibliothécaire parlementaire. Siégeront au comité le bibliothécaire et archiviste du Canada, la commissaire aux langues officielles, le président du Conseil des arts du Canada et le président de la Société des artistes canadiens. Je propose que les personnes suivantes soient prises en considération : le directeur du Musée des beaux-arts du Canada, plutôt que le bibliothécaire et archiviste du Canada, le chef de la direction du Conseil des arts du Canada, plutôt que le président, et le président de l'Académie royale des arts du Canada.

[Français]

Au service des Présidents des deux Chambres pour une période d'au plus deux ans, l'artiste officiel aurait pour mandat de promouvoir les arts au Canada par l'entremise du Parlement. Il produirait des œuvres d'art ou serait appelé à les faire créer. Il pourrait, à la demande de l'un ou l'autre des Présidents, produire des œuvres destinées à l'usage du Parlement ou encore à des cérémonies d'État. L'artiste officiel pourrait également parrainer des événements artistiques et conseiller le bibliothécaire parlementaire en ce qui a trait à la collection et aux acquisitions de la Bibliothèque du Parlement afin d'enrichir le fonds culturel. En outre, toujours à la demande de l'un ou l'autre des Présidents, le titulaire du poste s'acquitterait aussi de fonctions connexes.

[Traduction]

Quel profit en tireraient les Canadiens? Eh bien, l'artiste officiel, par ses œuvres, décrirait et ferait connaître les travaux du Parlement et les questions nationales. Comme l'a déclaré le poète officiel de Calgary, Derek Beaulieu, c'est un « levier de changement culturel ».

On a affirmé à maintes reprises que « les arts sont l'outil le plus puissant pour opérer des changements sociaux ». Plus que jamais, nous avons besoin de ces outils pour nous atteler aux problèmes de la pauvreté, de la discrimination raciale, de la criminalité et de la santé.

Dans son ouvrage intitulé *Le facteur C : l'avenir passe par la culture*, Simon Brault, PDG du Conseil des arts du Canada, écrivait ceci :

Les arts et la culture ne peuvent pas sauver le monde, mais peuvent aider à le changer [...] Le pouvoir qu'a l'art de transformer le monde et ne nous enchanter gagne du terrain [...] La culture est l'avenir.

Dans le rapport parlementaire appuyé par tous les partis qui a été publié il y a 18 ans et qui est intitulé *Appartenance et identité*, on peut lire ceci : « Le rôle des artistes n'est pas seulement de refléter les valeurs de la société dans laquelle ils vivent, mais de réfléchir aux questions sur lesquelles la société doit se pencher pour mieux se connaître. »

Voilà, chers collègues, quel serait le rôle d'un artiste visuel officiel : refléter et interpréter le travail du Parlement et les questions dont nous débattons, et témoigner de ce qui est vu, entendu et perçu, consciemment et inconsciemment.

En outre, je m'inquiète vraiment de l'ignorance de nos enfants et de nos jeunes quant au rôle de la démocratie et au fonctionnement du Parlement, et du faible taux de participation des jeunes aux élections. Le travail d'un artiste visuel officiel pourrait contribuer à combler ces connaissances civiques lacunaires.

Je pense que le travail de notre artiste visuel officiel serait pour nous tous une source d'inspiration. Il ouvrirait de nouveaux horizons à la jeunesse et créerait des liens avec les néo-Canadiens et les citoyens de toutes les régions. Son travail nous rapprocherait les uns des autres et, ce qui est encore plus important, nous permettrait de comprendre autrement ce que sont le civisme ainsi que les enjeux et processus gouvernementaux. Les enfants et les jeunes ont constamment recours au langage international des arts visuels, qui leur est familier.

[Français]

Honorables sénateurs, alors que nous célébrons le 150<sup>e</sup> anniversaire de notre pays, la ville de Victoria, en Colombie-Britannique, a prévu d'avoir deux artistes en résidence, y compris un artiste autochtone, afin de souligner le fait que l'année que nous célébrons s'inscrit aussi sous le thème de la réconciliation.

[Traduction]

Comme l'ont dit des conseillers municipaux de Victoria, l'artiste « appuiera de façon très directe le travail que nous effectuerons au cours des cinq prochaines années en réponse aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation » et elle montrera que « l'art autochtone est [...] distinct et significatif [...] qu'il revêt une véritable importance culturelle à Victoria [...] il convient d'avoir ce poste aux côtés de l'artiste général en résidence. »

Victoria avait initialement prévu une somme de 72 000 \$ à son budget pour chacun des deux postes, c'est-à-dire 40 000 \$ pour la rémunération et 32 000 \$ pour les dépenses. En 2016, le montant prévu au budget du Parlement pour son poète officiel était de 33 000 \$, c'est-à-dire 20 000 \$ pour les honoraires et le reste pour les frais de déplacement et les dépenses. Un artiste visuel aurait également besoin de matériaux.

Comme vous me l'avez entendu dire, il y a aussi des statistiques économiques très convaincantes sur les industries culturelles du Canada. Statistique Canada a publié le Compte satellite de la culture du Canada, qui donne la « mesure de l'importance économique de la culture (y compris les arts et le patrimoine) et du sport au Canada en ce qui a trait à la production, au produit intérieur brut et à l'emploi ».

Si nous faisons preuve de leadership et nous accroissons la sensibilisation des Canadiens au rôle des arts, je pense que les répercussions économiques des arts augmenteront. Par exemple, selon le rapport du Compte satellite de la culture, le PIB des industries culturelles en 2010 était de 47,6 milliards de dollars, ce qui représente 3,4 p. 100 du PIB du Canada. Les industries culturelles ont fourni 642 486 emplois au Canada, soit 4 p. 100 de l'économie totale, ce qui en fait le troisième employeur en importance au pays. De plus, le PIB du secteur culturel du Canada a augmenté de 2,8 p. 100 en 2014. Les médias audiovisuels et interactifs étaient responsables de plus de la moitié de la croissance globale.

Je vous encourage tous à examiner la contribution des industries culturelles au PIB de votre province. Elles sont vraiment impressionnantes, allant de 121 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard, à 53 millions de dollars au Nunavut, en passant par 1,4 milliard de dollars au Manitoba, 21,8 milliards de dollars en Ontario et 10,8 milliards de dollars au Québec.

La semaine dernière, je suis allée dans une école et j'ai parlé de la nécessité de tenir compte de la responsabilité sociale au moment de réévaluer le plan stratégique de l'école et d'examiner les besoins futurs des étudiants dans ce monde qui évolue rapidement. Vous devinez sûrement la trame de mon message. Nous tous, au Sénat et au Parlement, avons indubitablement une grande responsabilité envers la société. C'est aussi le cas des artistes. Combinons ces deux responsabilités de façon concrète et fructueuse : nommons un artiste visuel officiel.

Chers collègues, George Elliott Clarke a fait au Canada l'honneur de devenir son septième poète officiel. Nous avons entendu quelques mots de sa plume hier, et encore aujourd'hui.

Sans savoir qu'il serait cité par deux honorables sénateurs, je lui ai demandé d'écrire un poème que je pourrais lire aujourd'hui au sujet des visions d'un artiste visuel officiel. C'est ce qu'il a fait; il a écrit un poème, ainsi qu'une déclaration. Voici tout d'abord sa déclaration :

Tout responsable de charge publique à qui on confie le mandat de promouvoir les arts et les lettres, la musique, la danse, le théâtre et le cinéma canadiens inspirera évidemment des rêves, ces rêves à la fois origines du droit, sources de prospérité et gardiens de la liberté. Plus nous attachons d'importance à la connaissance des arts et à la culture, plus nous investissons dans le confort et la commodité, les possibilités et les révélations, dans une société où aucune personne n'est superflue et où tous sont des citoyens précieux et irremplaçables, car tous peuvent rêver...

Voici maintenant le poème du poète officiel : *Sur l'idée de nommer un artiste visuel officiel*.

La page blanche, la toile blanche est  
Indubitablement délicieuse  
Comme le brouillard qui cache puis révèle  
Ce que l'espoir fige bientôt  
Une architecture fantastique  
L'imagination bien née :  
Ce que la Vision, œil de soi  
A rêvé, un Quoi éclairant un Pourquoi...  
Peintures et encres explosent en arcs-en-ciel  
Un film sculpte la lumière, en un clin d'oeil;

Une aiguille, dansante, devient lyrique,  
Toute forme devient épique.  
L'art vit dans l'œil de ceux et celles,  
Dont la vision imagine un artiste officiel.

Honorables sénateurs, vous pouvez constater que je crois qu'il s'agit d'un poste inspirant qui nous rassemble tous grâce à un rêve. Les arts visuels permettent de lancer et d'encourager des débats, tant sur la Colline qu'ailleurs, ce qui lie le travail des parlementaires aux Canadiens ordinaires qui ne vivent pas sur la Colline du Parlement. Cela fournira aux Canadiens une nouvelle compréhension du sens civique.

Le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada n'est-il pas le moment idéal pour faire cadeau aux Canadiens d'un artiste officiel du Parlement? Quand on jette un regard rétrospectif sur les 150 années de notre pays unique, nous nous rappelons tous les grands artistes passés qui ont représenté le Canada passé à travers de nombreux médias

visuels. Je serais heureuse de vous montrer tous les exemples de trésors nationaux canadiens que vous souhaitez. Le Canada est vraiment une mosaïque formée par toutes les personnes et cultures qui y vivent, et l'histoire du pays a été et est toujours représentée par le travail des nombreux artistes visuels qui voient cette terre d'une myriade de perspectives et de points de vue. Chacun d'entre eux contribue à la vision du Canada. L'artiste officiel du Parlement y contribuera aussi.

Je crois qu'un artiste officiel devrait être nommé pour mettre en valeur le Parlement ainsi que les artistes canadiens et leurs œuvres, afin d'expliquer l'expérience canadienne non seulement à l'étranger, mais également au pays. Comme M. Clarke me l'a indiqué dans sa note : « tous savent rêver ». Ou comme l'a écrit celui qui inspire les rêves, à propos de cette magnifique toile blanche : « l'art vit dans l'œil de ceux et celles, dont la vision imagine un artiste officiel. »

---